



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Caen, le 7 août 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réglementation de l'abattage des ovins à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd-al-Adha

Dans la perspective de la célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-al-Adha qui se déroulera le **dimanche 11 août 2019**, l'ensemble des services de l'État sont mobilisés afin que cette fête religieuse se déroule conformément aux dispositions réglementaires en matière de santé publique, de protection animale et de respect de l'environnement.

**L'abattage rituel hors abattoirs agréés est interdit et passible de sanctions pénales.**

Les services de la direction départementale de la protection des populations, la police et la gendarmerie sont chargés de faire respecter ces dispositions réglementaires.

[pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr)

Florence PIALLES | 02-31-30-66-40

Site Internet : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



: [Préfet du Calvados](#)



: [@Préfet14](#)